|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | Autorité de préparation et de réaction en cas d’urgence sanitaire (HERA)  HERA.04 – Bureau d’Urgence |
| Numéro de poste Sysper: | 434392 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Anne Simon – Chef d’Unité  3ème trimestre 2024  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’Autorité de préparation et de réaction en cas d’urgence sanitaire (HERA) est une direction générale relativement nouvelle de la Commission européenne. HERA a pour mission d’ aider la Commission à améliorer la préparation et la réponse aux menaces transfrontières graves dans le domaine des contre-mesures médicales, en particulier:

* de renforcer la coordination en matière de sécurité sanitaire au sein de l’Union en associant tous les acteurs concernés lors des périodes de préparation et de réponse aux crises et réunir les États membres de l’UE, l’industrie et les parties prenantes concernées dans un effort commun;
* de remédier aux vulnérabilités et aux dépendances stratégiques au sein de l’Union liées au développement, à la production, à l’acquisition, à la constitution de stocks et à la distribution de contre-mesures médicales; ·
* de contribuer au renforcement de l’architecture mondiale de réponse au urgences sanitaires.

HERA est responsable des tâches suivantes en étroite coopération avec les États membres:

* Evaluation des menaces pour la santé et collecte de renseignements nécessaires pour l’identification des contre-mesures médicales; ·
* Promotion de la recherche et du développement de contre-mesures médicales et de technologies connexes; ·
* Relever les défis du marché et renforcer l’autonomie stratégique ouverte de l’Union pour la production de contre-mesures médicales; ·
* Acquisition et la distribution rapides de contre-mesures médicales; ·
* Augmentation de la capacité de stockage des contre-mesures médicales; ·
* Renforcement des connaissances et des compétences en matière de préparation et de réponse liées aux contre-mesures médicales.

HERA est assistée par un Comité de Coordination, le conseil d’HERA et le Forum Consultatif d’HERA. HERA compte actuellement 4 unités. HERA.01 «Politique et coordination» est responsable des priorités politiques et des aspects juridiques, réglementaires et de qualité d’HERA. HERA.02 «Collecte, analyse et innovation en matière de renseignement» est chargé d’évaluer les menaces et les approches innovantes en la matière. HERA.03 «Mesures médicales» est chargé de la gestion des contre-mesures médicales. HERA.04 «Bureau d’urgence» est chargé de la gestion des crises sanitaires.

Site web d’HERA: <https://ec.europa.eu/health/hera/overview_en>

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste de responsable des politiques pour un expert national détaché hautement motivé et expérimenté au sein de l’équipe chargée des menaces nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC) au sein du bureau d’urgence HERA.04.

Le responsable des politiques soutiendra les travaux de l’unité en matière de préparation et de réponse aux menaces NRBC, en particulier:

* Identification des principales menaces NRBC auxquelles l’UE est confrontée
* En appui de ces connaissances, support aux travaux d’HERA visant à promouvoir la recherche avancée et le développement de contre-mesures médicales contre les menaces NRBC et les technologies connexes
* Quantification des besoins en matière de contre-mesures médicales en cas d’événements NRBC afin d’actualiser la politique de constitution de stocks et sa mise en œuvre
* Identification des menaces pour lesquelles il n’existe pas de contre-mesures médicales ou seulement un éventail insuffisant de contre-mesures médicales
* Analyse de la chaîne d’approvisionnement des principales contre-mesures médicales NRBC

Le poste prévoit aussi le contact avec des représentants et des experts des États membres, ainsi qu’avec des représentants de l’OTAN, des agences européennes de santé, de l’industrie, des organisations internationales et des organisations chargées des questions NRBC.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Un candidat ayant des connaissances et une expérience approfondies dans un ou plusieurs des domaines suivants:

* lutte contre les menaces radiologiques et nucléaires
* agents chimiques
* non-profilage et désarmement, en particulier pour les armes chimiques et nucléaires
* recherche et développement de contre-mesures médicales

Le candidat doit également avoir de très bonnes capacités relationnelles, de réseautage et de communication. Il doit être en mesure de gérer plusieurs dossiers simultanément et avoir une production écrite de haute qualité. Une expérience du travail en équipe et dans un environnement dynamique est essentielle. Il doit être flexible à une possible évolution des tâches et avoir la capacité de s’adapter et d’apprendre quant aux différents sujets concernant le poste.

Une communication écrite et orale en anglais est obligatoire.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)